



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 28651

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les questions de toxicité de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal. À ce jour, force est de constater l'absence durable du DTPolio sans aluminium, alors qu'il répondait à une attente forte de très nombreuses familles et médecins traitants qui se montrent très inquiets. Et pourtant, la question des vaccins aluminiques est aussi un sujet très important à prendre en compte. En effet, les publications scientifiques de qualité sont de plus en plus nombreuses à alerter sur les effets secondaires graves des sels d'aluminium vaccinaux, démontrant leur potentiel cancérigène et le Conseil d'État reconnaît maintenant le lien entre la myofasciite à macrophages et les vaccins utilisant des sels d'aluminium. Le Gouvernement semble avoir décidé de financer les recherches sur l'aluminium vaccinal et sur son lien avec la myofasciite à macrophages. Pour autant, le vaccin obligatoire pour les enfants (DTPolio, contre diphtérie, tétanos et polio) n'est toujours pas proposé en version « sans aluminium » afin que les familles aient le choix. Par ailleurs, le rappel DTPolio chez l'adulte, qui était jusqu'à présent décennal, doit se faire désormais tous les vingt ans et l'on peut légitimement s'interroger sur cette modification. Il y a donc urgence en matière de santé publique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle envisage de prendre afin d'appliquer le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Texte de la réponse

De nombreux vaccins comportent dans leur composition des substances dénommées adjuvants dont l'ajout permet d'augmenter de façon spécifique la réponse immunitaire pour une même dose d'antigène vaccinal. Les principaux adjuvants utilisés sont des sels d'aluminium. Le phosphate de calcium a été fréquemment utilisé dans les années 1970-1980 comme adjuvant. Toutefois, sur la base de nombreuses observations et essais réalisés lors du développement des vaccins, ce sont les sels d'aluminium qui sont apparus les meilleurs candidats pour leur pouvoir adjuvant et leur meilleure tolérance. Les vaccins adjuvantés par un sel d'aluminium sont utilisés avec un recul d'utilisation de plus de 40 ans dans l'ensemble du monde, constituant ainsi une large population de référence. Concernant la possibilité de disposer d'un vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sans adjuvant aluminique, il n'en existe pas sur notre territoire ni sur ceux des autres pays européens. Depuis plusieurs années, les professeurs Gherardi et Authier (CHU Henri-Mondor-Créteil) évoquent l'association entre la présence de granulome d'aluminium intra-musculaire et un syndrome clinique polymorphe sous la dénomination de myofasciite à macrophages (MFM). L'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) suit ce sujet avec attention depuis plus de dix ans et estime (comme l'AFSSAPS précédemment) que l'ensemble des travaux et données disponibles au niveau national, européen et international, notamment bibliographiques et de pharmacovigilance, ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre la présence de lésion histologique au point d'injection et la survenue du syndrome clinique décrit (asthénie, douleurs musculaires et arthralgies). La mission d'information sénatoriale a recommandé dans son rapport du 13 mars 2012 un moratoire sur les adjuvants aluminiques en application du principe de précaution. L'Académie de médecine a rendu public en juin 2012 un rapport sur les adjuvants vaccinaux soulignant l'absence de preuve de leur nocivité et s'opposant au principe d'un moratoire. L'organisation mondiale de la santé (OMS) a également

confirmé cette position sur le sujet. A la demande de la ministre des affaires sociales et de la santé de poursuivre la recherche, l'ANSM a reçu une dotation spécifique pour une étude sur le sujet des conséquences de l'aluminium dans les vaccins, et a constitué un comité scientifique indépendant de pilotage de cette étude, sous l'égide de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Ce comité de pilotage, constitué sous l'égide d'un représentant du directeur général de l'INSERM, est composé de 10 personnalités scientifiques dont le Pr Gherardi et d'un représentant de l'ANSM. Il se réunit régulièrement depuis le 27 mai pour concevoir l'étude puis la suivre et en analyser les résultats.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28651

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5658

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11264